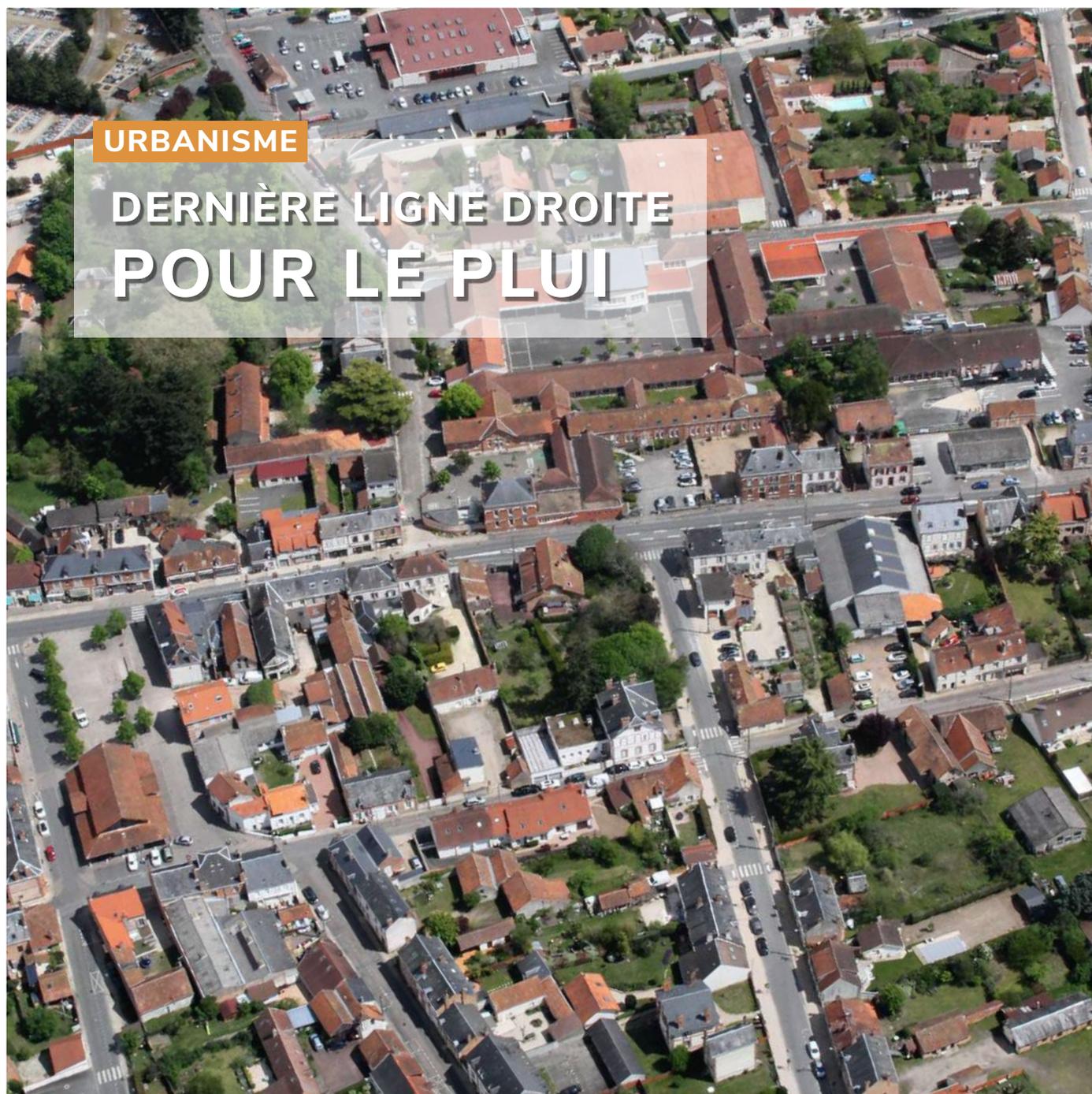


LE MAG'

L'INFORMATION DE
VOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

DES PORTES DE SOLOGNE

NUMÉRO 3 | MARS 2023



URBANISME

DERNIÈRE LIGNE DROITE
POUR LE PLUI

ÉCONOMIE

Adapter sa stratégie pour
accueillir durablement
les entreprises

ENVIRONNEMENT

On vous explique tout
sur le Rézo Pouce

SERVICES

La fibre internet
se déploie



Portes de
Sologne

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE INTERNET

de l'Office de Tourisme



- + ergonomique
- + moderne
- + d'expériences ...

WWW.TOURISME-PORTESDESOLOGNE.FR



Jean-Paul ROCHE
Président de la Communauté de Communes
des Portes de Sologne

édito

L'année 2022 que nous venons de traverser fut riche en projets mais source d'inquiétude en raison des arbitrages de l'État sur la fiscalité économique (suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises - CVAE), de l'explosion des coûts de l'énergie et des matériaux. Fort heureusement, les résultats obtenus les années précédentes vont nous permettre de poursuivre nos investissements pour le territoire. Ces indicateurs sont néanmoins importants à prendre en considération puisqu'ils nous rappellent que nous devons être toujours plus vigilants et précautionneux vis-à-vis des dépenses à engager.

Vigilance ne doit cependant pas rimer avec arrêt des projets. Nous devons en effet poursuivre la politique engagée ces dernières années et agir de manière proactive pour développer durablement notre territoire.

Nous devons dorénavant faire preuve de résilience, laisser place au renouvellement et imaginer de nouveaux modèles de développement permettant de mieux maîtriser nos dépenses mais aussi nos richesses locales. C'est ce que nous souhaitons insuffler à travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui a pour objectif de concilier développement territorial et limitation de la consommation des terres naturelles, agricoles et forestières. C'est également ce que nous recherchons à travers le projet du « 109 » qui consiste à réhabiliter l'ancienne maison de retraite « La Rabolière » située à La Ferté-Saint-Aubin pour en faire un espace entièrement connecté et dédié aux entreprises. Enfin, c'est ce que nous faisons en déployant au plus près de chez vous, des bornes de recharge pour véhicules électriques, pour permettre à chacun d'adapter sa mobilité.

Vous l'avez compris, cette année encore, nous allons poursuivre le développement de notre territoire : Environnement, Économie, Urbanisme, Tourisme, ou encore Services à la population. Ce sont autant de secteurs qui seront largement mis en valeur.

Vous pourrez le constater à la lecture de cette nouvelle édition de notre Mag', entièrement réalisé par les services de la Communauté de Communes !

LE MAG' DES PORTES DE SOLOGNE

Directeur de la publication : Jean-Paul ROCHE | Comité de rédaction :
Groupe communication | Création / Maquette : Floriane PROGNON
(Communauté de Communes) | Crédits photos : Communauté de
Communes des Portes de Sologne, Jean PUYO, Freepik, Pixabay |
Impression : Centr'Imprim | Parution : Mars 2023



SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dernière ligne droite pour le PLUi	4
Amélioration de l'habitat	5
Vos démarches d'urbanisme en ligne	6
Le Schéma de Mobilité Simplifié	6

ÉCONOMIE

Soutenir les entreprises et artisans	7
Adapter sa stratégie pour accueillir durablement les entreprises	7
Le 109 : workplace	8
Agir pour l'emploi	9
Le GERFA	9

BUDGET

Maintenir le cap malgré l'inflation	10
Le budget en chiffres	11

ENVIRONNEMENT

Le Rézo Pouce, késako ?	12
Des bornes de recharges pour véhicules électriques près de chez vous	13
Transfert des compétences eau et assainissement	13
La gestion de nos déchets ménagers	14
Le photovoltaïque : une énergie plus verte	14

SERVICES

L'Espace de Service Public itinérant	15
La fibre internet se déploie	15
Développement des services aux familles	16
Le projet du Relais Petite Enfance	16

CULTURE ET LOISIRS

Un point sur le Cube	17
En route pour le musée	17
Un été culturel et ludique avec BavAr[t]	17

TOURISME

Le nouveau site internet	18
--------------------------	----

TRIBUNE D'OPPOSITION	19
----------------------	----



DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE PLUI

Fin 2019, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de se doter d'un unique document régissant les droits du sol et simplifier ainsi les démarches d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

Alors que l'année 2022 a été consacrée à la validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et à l'élaboration du plan de zonage (ou règlement graphique), l'année 2023 sera celle de la rédaction des diverses pièces réglementaires du PLUi et de l'arrêt du projet.

LES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES DU PLUI

La traduction opérationnelle du projet de PLUi doit permettre la production des pièces dites « réglementaires ». On y retrouve notamment :

- **Le plan de zonage (ou règlement graphique)** qui scinde le territoire en plusieurs types de zones : les zones urbaines «U», les zones à urbaniser «AU», les zones naturelles «N» et les zones agricoles «A». Ces zones sont ensuite déclinées en sous-secteurs afin de répondre aux spécificités du territoire.
- **Le règlement écrit** qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone et sous-secteur tel que les occupations et utilisations du sol, la hauteur et l'implantation des constructions,...
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmes (OAP)** qui précisent les conditions d'aménagement de secteurs définis comme stratégiques au travers de dispositions relatives à la desserte, aux formes urbaines, à la préservation d'éléments paysagers, ...

Ces différents documents constituent les pièces centrales du PLUi. Opposables juridiquement, elles s'appliqueront au quotidien lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Autrement dit, les règles inscrites dans ces documents seront appliquées lorsqu'un administré souhaitera déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour faire évoluer son habitation ou son activité (Permis de construire, déclaration préalable, ...).

Une réunion publique sera organisée au deuxième semestre 2023 pour partager ces éléments et prendre en considération remarques et observations. Une fois l'élaboration de ces diverses pièces terminées, l'arrêt de projet sera prononcé et la procédure rentrera dans une phase dite « administrative » d'une durée approximative de 6 mois.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Urbanisme de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire au 02.38.76.65.16.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

QU'EST QU'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ?

L'OPAH est un dispositif de soutien aux projets de rénovation de l'habitat privé. Ce dispositif partenarial, entre l'État, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), la Communauté de Communes et ses communes, vise à :

- réhabiliter le patrimoine bâti,
- résorber l'habitat indigne et dégradé,
- lutter contre la précarité énergétique des logements,
- adapter les logements aux personnes âgées ou handicapées,
- contribuer à l'amélioration du cadre et du confort de vie.

QUEL INTÉRÊT POUR LES HABITANTS ?

D'une durée de 3 à 5 ans, une OPAH se traduit sous la forme d'aides financières et d'un accompagnement technique personnalisé à destination des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs du territoire, sous conditions de ressources et de conventionnement avec l'ANAH.

UNE ÉTUDE PRE-OPÉRATIONNELLE À L'OPAH SUR LES PORTES DE SOLOGNE

Au préalable de la mise en œuvre de ce type d'opération, une étude dite pré-opérationnelle est nécessaire afin de saisir les besoins de la population et les problématiques du territoire en matière d'habitat. Fin septembre 2022, la

Communauté de Communes des Portes de Sologne, accompagnée du bureau d'études Villes Vivantes, a lancé une étude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire. D'une durée de 8 mois, cette étude a pour objectif d'accompagner les élus à l'évaluation de la pertinence et de la faisabilité d'un programme de type OPAH sur l'ensemble de son territoire.

PETIT DÉJEUNER DE L'IMMOBILIER ET ENQUÊTE EN LIGNE

Les professionnels et acteurs de l'immobilier du territoire intercommunal ont été conviés le 24 novembre 2022 à un petit déjeuner de l'immobilier pour échanger autour des chiffres-clés de l'habitat, de l'offre et des besoins en logements sur la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Les échanges ont été riches et ont permis de nourrir le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle.

Une enquête en ligne auprès des habitants des Portes de Sologne s'est déroulée entre le 7 novembre et le 7 décembre 2022, puis a été relancée du 9 janvier au 9 février 2023. Ayant recueilli 310 personnes, l'enquête révèle que la performance énergétique des logements est au cœur des préoccupations des habitants et propriétaires du territoire et que les demandes d'aides financières et l'obtention de conseils neutres de personnes ne cherchant pas à vendre quelque chose sont des étapes jugées très complexes dans le processus de rénovation des logements.

EN CHIFFRES ... L'HABITAT DES PORTES DE SOLOGNE



VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des communes de la Communauté de communes des Portes de Sologne est en mesure de recevoir sous forme électronique l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, c'est-à-dire les dossiers de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir, de déclaration préalable et de certificats d'urbanisme.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment, et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée accessible depuis notre guichet unique de dépôt :

<https://portesdesologne.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Plus besoin d'imprimer vos demandes en plusieurs exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des mairies. Le dépôt en ligne permet de faire des économies de papier, de frais d'envoi et de temps !

Pour cela, il suffit de créer un compte USAGER en renseignant son adresse courriel et de créer un mot de passe. Une fois le dossier déposé, vous recevez automatiquement votre récépissé par mail et votre demande est transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée. La chaîne d'instruction est optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

Un dépôt par voie papier en mairie reste néanmoins toujours possible selon les conditions habituelles.

Les services de votre commune et de la communauté de communes restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter !

Les professionnels, géomètres, architectes ou notaires peuvent également se créer un compte PARTENAIRE pour lequel la démarche est identique.



LE SCHÉMA DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Le 30 mars 2021, la Communauté de Communes se saisissait de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) que la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 lui proposait.

Cette prise de compétence permet à la Communauté de Communes de définir une politique de mobilité à l'échelle de son territoire et d'organiser les services en matières de mobilités actives, partagées et solidaires. Afin de pouvoir définir cette politique sereinement et organiser les futurs services qui seront déployés sur le territoire intercommunal efficacement, les élus ont souhaité définir un Plan de Mobilité Simplifié pour organiser cette prise de compétence.

Le bureau d'étude TECURBIS spécialisé dans les domaines de la mobilité et des transports accompagne depuis plusieurs mois la collectivité dans ces travaux. Après un diagnostic complet du territoire en matière d'offres et pratiques de transports, c'est un large travail

de concertation qui a été mené à la rentrée dernière. Outre des entretiens menés auprès de diverses institutions telles que la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret ou encore la SNCF, c'est une enquête en ligne qui a été menée pour prendre en compte les pratiques effectives de déplacements des habitants du territoire. Au total, près de 900 réponses ont été récoltées et ont permis d'affiner le diagnostic.

La seconde phase de cette étude a ensuite permis de mettre en exergue divers axes d'actions lors d'une table ronde professionnelle qui seront prochainement déclinés en actions opérationnelles. Les conclusions de l'étude seront rendues au printemps 2023.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Mobilité de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire au 02.38.76.65.16.



SOUTENIR LES ENTREPRISES ET ARTISANS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS ACTIVITÉS

Depuis la loi NOTRe de 2015, les intercommunalités détiennent, en lien avec les Régions, la compétence en matière de développement économique.

A ce titre, la Communauté de Communes, au travers de son dispositif « Aides aux TPE », accompagne et finance des projets d'investissement d'entreprises de son territoire.

Ces investissements peuvent porter sur la réfection d'un local commercial, d'une devanture, l'achat de matériel ou encore de véhicule de tournée. Ainsi, pour l'année 2022, 9 dossiers ont été instruits pour un montant d'aide global de 22 784 €.

C'est par exemple le cas pour l'entreprise « La Fromagerie l'Onctueuse », située rue Saint-Michel à la Ferté Saint-Aubin qui a ouvert ses portes dans le courant de l'année 2022. La Communauté de Communes a pu accompagner Delphine WAUQUIER, gérante de l'entreprise, dans le financement de la nouvelle devanture ainsi que pour l'installation des présentoirs à fromages dans le local commercial.

Pour l'année 2023, l'intercommunalité, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, proposera un nouveau dispositif d'aide principalement axé sur l'économie de proximité.

Pour plus de renseignements, contactez le Responsable du Développement Économique au 02.38.76.65.16.

ADAPTER SA STRATÉGIE POUR ACCUEILLIR DURABLEMENT LES ENTREPRISES

La Communauté de Communes des Portes de Sologne connaît, d'année en année, une augmentation des demandes d'installation d'entreprises sur ses zones d'activités. Le territoire, par son emplacement stratégique et les services proposés, suscite un réel intérêt.

Pour répondre à cette forte demande et faire face au manque de foncier économique, la Communauté de Communes a dû réadapter sa stratégie de développement économique en prenant notamment en compte les obligations réglementaires liées à la loi Climat et Résilience. Ainsi, plusieurs projets d'extension de zones d'activités sont en cours ou en réflexion.

En liaison étroite avec l'EPFLI (Établissement Public Foncier Local Interdépartemental), l'intercommunalité s'est par exemple rendue propriétaire de 3.5 hectares sur la commune de Marcilly-en-Villette pour étendre la zone d'activités existante. Cette dernière verra le jour lorsque le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, aujourd'hui en cours d'élaboration (voir article en page 4) sera adopté.

La Communauté de Communes projette également d'acquérir des parcelles au sud de la zone d'activités de Mérignan à la Ferté Saint-Aubin, le long de la route de Trays pour une surface d'environ 6 hectares. La création d'une Zone d'Activités Économiques (ZAE) à Ligny-le-Ribault et l'extension de celle de Menestreau-en-Villette sont également en cours d'étude et de réflexion.

Par ailleurs, le territoire collabore étroitement avec la Métropole d'Orléans pour proposer un aménagement raisonné de la zone d'activités de Limère (Ardon) afin d'en faire un espace cohérent, équilibré et dynamique.



LE 109 : WORKPLACE DES PORTES DE SOLOGNE

109
WORKPLACE
DES PORTES DE SOLOGNE

Au cours de l'année 2021, la Communauté de Communes des Portes de Sologne est devenue propriétaire de l'ancienne maison de retraite « La Rabolière » située rue du Maréchal Joffre à la Ferté Saint-Aubin afin de la réhabiliter et en faire un espace dédié aux entreprises.

Ainsi, une pépinière d'entreprises, un espace de co-working et des salles de réunions seront proposés dans ce bâtiment qui accueillera également les locaux de la Communauté de Communes (voir l'édition précédente du Mag' des Portes de Sologne).

Au cours des derniers mois, la collectivité, en partenariat avec ses différents collaborateurs, a pu avancer sur divers aspects du projet : validation des plans d'aménagement en lien avec l'architecte, lancement de la consultation des entreprises de travaux, réflexions sur les aspects liés à la communication du projet, ...

Les travaux pour la réhabilitation du site débiteront à la rentrée scolaire 2023. Une ouverture est prévue au second trimestre 2024.

ACQUISITION DES LOCAUX DE L'ASAD

La Communauté de Communes a pris connaissance durant l'année 2022, du déménagement de l'Association "Aides et Soins à Domicile" située Rue de la Libération à La Ferté-Saint-Aubin (à proximité immédiate des anciens locaux de la maison de retraite de La Rabolière). Dans ce contexte, l'intercommunalité s'est portée acquéreur du bâtiment et devrait être propriétaire dans le courant de l'année 2023 afin d'y installer de nouveaux services.

L'ASAD quant à elle devrait réinvestir des locaux sur la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au 30 rue Charles Pierre, une fois des travaux réalisés.



L'INTERCOMMUNALITÉ AGIT POUR L'EMPLOI



Après deux ans d'absence suite à la crise sanitaire, la Communauté de Communes des Portes de Sologne, en partenariat avec le CILS Emploi, Pôle Emploi, la Mission locale et l'école de la 2^{ème} Chance, a organisé le 4^{ème} Forum pour l'emploi des Portes de Sologne. Ce dernier a pour objectif de mettre en relation des demandeurs d'emplois avec les entreprises locales ayant des besoins de recrutement.

Organisé une nouvelle fois à l'Espace Madeleine Sologne à la Ferté Saint-Aubin, l'événement a reçu plus de 650 demandeurs d'emploi, venus du territoire communautaire et du sud de la Métropole Orléanaise. Pour accueillir ces personnes, 48 stands ont été proposés, avec 37 entreprises dont 21 du territoire communautaire.

A l'extérieur, 2 animations ont été déployées :

- **Le Bus Transdev** qui offrait, grâce à un simulateur répliquant une cabine de bus, une immersion totale dans le métier de conducteur d'autocar.
- **Le Klub extraordinaire** : Prêté par la Région Centre Val de Loire, ce dispositif permet, de manière innovante

et ludique, de tester les compétences, les connaissances et de révéler la personnalité de son utilisateur. Le Klub extraordinaire se déplace sur l'ensemble du territoire régional.

De nouvelles actions pour l'emploi auront lieu en 2023, sous un format possiblement réadapté au vu des attentes et besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Plus d'informations, vous pouvez contacter le Responsable du Développement Économique au 02.38.76.65.16.

LE GERFA

Le Groupement d'Entreprises de la Région de la Ferté Saint-Aubin (GERFA) est un club d'entreprises proposant des événements professionnels tout au long l'année (visites d'entreprises, soirées découvertes, réunions d'information...).

Si vous êtes un(e) chef(fe) d'entreprise et que vous souhaitez tisser des liens avec d'autres dirigeants, découvrir les activités des sociétés locales ou encore profiter de moments conviviaux, vous pouvez contacter le GERFA par mail : contactgerfa@gmail.com ou au 06.47.70.25.48.

MAINTENIR LE CAP MALGRÉ L'INFLATION



La construction budgétaire 2023 s'est réalisée cette année dans un contexte difficile en raison de plusieurs facteurs :

- Une inflation qui pèse dans plusieurs domaines (matières premières, transport...)
- Une flambée des coûts de l'énergie
- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et du SMIC
- La suppression envisagée de la CVAE (Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et l'incertitude sur son remplacement

Pour autant, les priorités affirmées par la Communauté de Communes des Portes de Sologne restent inchangées :

- Aucune augmentation de la fiscalité

- Préservation de la capacité d'autofinancement des investissements
- Poursuite et engagement de projets en faveur des citoyens du territoire et dans le domaine économique et touristique
- Soutien aux communes pour mener leurs projets et apporter des services en milieu rural.

Le développement des zones d'activités, la mobilité, le soutien au déploiement de la fibre, la création d'un espace de coworking et d'une pépinière d'entreprises sont autant de projets prévus pour 2023. Ces derniers impactent positivement notre territoire avec le maintien et le développement d'emplois au plus près de nos administrés.

Les services à la population se renforcent avec le déploiement

d'un espace des services publics itinérant au sein des communes du territoire.

Enfin des mesures en faveur de la sobriété énergétique sont mises en place au complexe aquatique avec l'abaissement des températures de chauffe des bassins et du bâtiment mais aussi grâce à la reprise de l'approvisionnement en chaleur issue du méthaniseur au cours du premier trimestre 2023. Ces dispositions devraient limiter les surcoûts de notre facture énergétique.

LE BUDGET INTERCOMMUNAL 2022

En chiffres

5 301 000 €
FISCALITÉ DES
ENTREPRISES

Recettes
6 600 000 €

450 000 €
FISCALITÉ DES
MÉNAGES (IMPÔTS)

849 000 €
DOTATION GLOBALE
DE FONCTIONNEMENT



INTERCOMMUNALITÉ

Dépenses

FONCTIONNEMENT
3 300 000 €

INVESTISSEMENT
2 700 000 €

513 200 €
DÉFENSE INCENDIE
DES COMMUNES

360 000 €
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

35 000 €
ENSEIGNEMENT
ET FORMATION

85 000 €
SPORTS ET
PETITE ENFANCE

330 000 €
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

235 000 €
INTERVENTIONS
ÉCONOMIQUES

120 000 €
ENFANCE ET
ADOLESCENCE

58 000 €
PERSONNES EN
DIFFICULTÉS

350 000 €
AIDES AUX
COMMUNES

45 000 €
MOBILITÉ

832 000 €
ACTIVITÉS
SPORTIVES

110 000 €
SERVICES POUR
LES SENIORS

85 000 €
AIDES AUX
SERVICES PUBLICS

1 800 000 €
DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉCONOMIE LOCALE
ET TOURISTIQUE

17 500 €
CULTURE

134 000 €
AIDES AU
TOURISME

ARRET
SUR LE POUCE



WWW.REZPOUCE.FR

LE RÉZO POUCE, KÉSAKO ?

Le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, dont la Communauté de Communes des Portes de Sologne fait partie, dispose d'une nouvelle solution de mobilité alternative : **Rezo Mobicoop** !

Ce dispositif regroupe deux façons de se déplacer :

- **Rezo Pouce** pour de l'auto-stop spontané via des arrêts matérialisés dans les communes
- **Rezo Covoit'** pour du covoiturage organisé à l'avance

Tous les deux permettent aux habitants et usagers du territoire de réduire l'usage de la voiture individuelle tant pour des raisons solidaires, économiques et environnementales.

Déjà mis en place depuis plusieurs mois sur La Ferté Saint-Aubin (17 arrêts), puis sur Ligny le Ribault (3 arrêts), Jouy-le-Potier (6 arrêts) et Marcilly-en-Villette (4 arrêts) ce service sera pleinement efficace sur le territoire courant mars 2023 avec son déploiement sur Ménestreau-en-Villette (3 arrêts) et Sennely (1 arrêt).

Ces deux solutions sont disponibles gratuitement sur l'application Rezo Mobicoop. Il suffit de s'inscrire !

COMMENT ÇA MARCHE ?

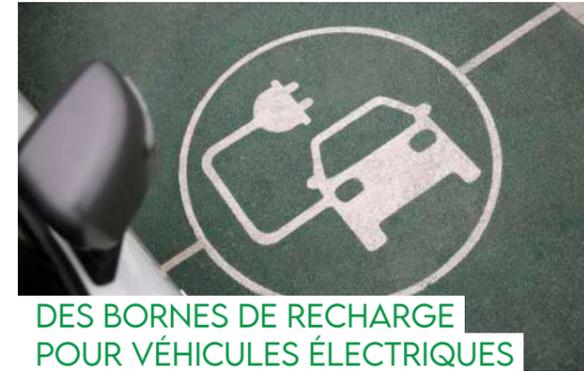
Pour utiliser le Rezo, il est nécessaire de s'inscrire (gratuitement) sur le site de Rezo Pouce ou directement sur

l'application Rezo Mobicoop pour obtenir sa carte de membre.

- **En mode autostop**, vous pouvez consulter les arrêts Rezo Pouce de votre commune directement sur le site ou l'application puis vous positionnez sous un arrêt avec une pancarte indiquant votre destination. Les automobilistes se rendant dans la même direction que vous s'arrêtent pour partager leur trajet.

- **En mode covoiturage**, comme une plateforme classique, les automobilistes proposent des trajets que les passagers peuvent consulter puis les utilisateurs sont mis en relation pour covoiturer.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne au 02.38.46.84.40 ou la mairie de votre commune.



DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES PRÈS DE CHEZ VOUS !

Dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique et en lien avec sa politique de mobilité, la Communauté de Communes des Portes de Sologne souhaite encourager le développement d'une mobilité plus durable sur son territoire en déployant un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

A travers ces implantations, la Communauté de Communes souhaite rendre possible l'utilisation de véhicules électriques en milieu rural notamment en permettant un accès libre aux infrastructures de recharge et en assurant aux conducteurs une autonomie suffisante lors de leurs parcours.

Au total, dix bornes vont être déployées dès le printemps 2023. Parmi celles-ci, 9 permettront un rechargement rapide avec une puissance de 22 kVA. Une borne dite « très rapide » de 50 kVA sera positionnée le long de la

RD2020 sur la commune de La Ferté Saint-Aubin. Une tarification avec système d'abonnement sera proposée aux usagers.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service Mobilité de la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire au 02.38.76.65.16.

OÙ TROUVER UNE BORNE ?

Ardon : Route de Marcilly (parking de la Mairie)

Jouy-le-Potier : Allée du 19 mars 1962 (Arrière de l'église)

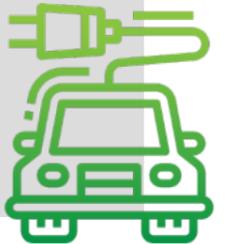
La Ferté Saint-Aubin : Place de la mairie, Avenue Lowendal (angle de la RD2020) et 154 rue du Général Leclerc (le long de la RD2020)

Ligny-le-Ribault : Place de l'église (arrière de l'église)

Marcilly-en-Villette : Rue de la Poste (parking arrière Presbytère) et Rue de Chilly (devant le gymnase)

Ménestreau-en-Villette : Place du 11 novembre

Sennely : Place de la Mairie



TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi NOTRe, adoptée en 2015, prévoyait un transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. L'article 1^{er} de la loi Ferrand du 3 août 2018 a autorisé la prise de compétences jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

POURQUOI UN TRANSFERT DE COMPÉTENCES ?

Le transfert de compétences réunit plusieurs objectifs :

- **Le service** : garantir un meilleur service à l'usager en lui garantissant l'accès à une ressource de qualité avec un patrimoine fiable ;
- **Les moyens** : mutualiser les moyens humains au sein d'une même structure tout en réalisant des économies d'échelle. Ce moyen humain aura la capacité financière et technique de réaliser l'ensemble des missions sur le territoire de la structure ;
- **La tarification** : assurer la pérennité de l'équilibre économique du service, qui dépend de l'état de la ressource en eau et des caractéristiques géographiques du territoire.

COMMENT SE PASSE LE TRANSFERT ?

Pour réussir la prise de compétence eau potable et assainissement, il va falloir passer par plusieurs étapes clés. L'une des étapes les plus importantes est l'acquisition de connaissances sur la qualité de la ressource, le service, le patrimoine (travaux réalisés et à effectuer), les tarifs et les moyens humains affectés.

Suite à cet état des lieux, des schémas directeurs eau potable et assainissement seront réalisés pour connaître précisément les réseaux. Ces diagnostics sont utiles pour repérer les enjeux et les points à améliorer.

Avec l'ensemble de ces diagnostics, une analyse technique, financière et juridique sera réalisée. De cette

analyse, ressortira des scénarii qui amèneront à des choix sur la stratégie tarifaire et le mode de gestion.

Le transfert de compétence est une démarche de longue haleine. C'est pour cela que celui-ci doit être anticipé et des réflexions doivent être engagées bien avant le 1^{er} Janvier 2026. Par ailleurs, cette démarche ne s'achève pas à la date du transfert de compétence. Des périodes transitoires sont prévues notamment pour l'harmonisation des tarifs et la convergence des modes de gestion.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service eau et assainissement au 02.38.76.65.16.



LA GESTION DE NOS DÉCHETS MÉNAGERS

Lors de sa création en 2006, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a confié la gestion des déchets ménagers et assimilés aux deux syndicats en activité sur le territoire : le Smictom de Sologne et le Smirtom de Beaugency. Ce dernier a été dissous en 2017 et repris par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire avec laquelle une convention a été conclue pour permettre aux communes de Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault et Ardon d'être toujours collectées.

Ce partenariat prend fin au 1^{er} janvier 2024, c'est pourquoi l'intercommunalité étudie les différentes options possibles afin d'uniformiser et optimiser les pratiques réalisées sur le territoire. Toute modification des conditions de fonctionnement du service fera l'objet d'une communication auprès des usagers en cours d'année.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET NOUVELLES COLLECTES

Ces dernières années, le tri des déchets ménagers ne cesse d'évoluer : extension des consignes de tri des

emballages, développement des responsabilités élargies des producteurs (REP) impliquant la mise en place de nouveaux dispositifs de tri dans les déchetteries (mobilier, jouets, articles de sport...).

Dans moins d'un an, c'est la collecte séparée des biodéchets qui entre en vigueur. Tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables. Même si beaucoup le font déjà grâce au compostage de leurs restes alimentaires, cela devient également une obligation pour les personnes ne disposant pas de jardin. Les collectivités devront donc proposer des solutions pour que chacun puisse effectuer ce tri à la source.

Plus d'informations sur la gestion de vos déchets ménagers vous parviendront dans le courant de l'année.

DES ADAPTATIONS DE PLANS LOCAUX D'URBANISME POUR UNE ÉNERGIE PLUS VERTE

Depuis plusieurs mois, la promotion des énergies renouvelables par le gouvernement suscite un réel intérêt de la part d'opérateurs de production qui voient en notre territoire intercommunal, un espace de projets pour développer des parcs photovoltaïques.

C'est par exemple le cas sur les communes d'Ardon et de La Ferté-Saint-Aubin où deux projets, préalablement analysés et validés par les services de l'État, verront le jour d'ici 2025.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Portes de Sologne est actuellement en train d'adapter les PLU respectifs des deux communes précédemment citées pour permettre le développement de ces deux projets.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Direction de l'Aménagement Durable du Territoire au 02.38.76.65.16.



L'ESPACE DE SERVICE PUBLIC (ESP) AU PLUS PRÈS DES HABITANTS !

Afin de contribuer au maintien de la présence de services publics de qualité au plus près des citoyens et à leur inclusion numérique, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et le Département du Loiret ont décidé de créer et d'exploiter conjointement un « Espace Services Publics » itinérant, sur les 6 communes suivantes : Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, Marcilly-en-Villette, Menestreau-en-Villette et Sennely. Cet ESP itinérant viendra en complémentarité de l'ESP fixe déjà existant sur le territoire et disponible à La Ferté Saint-Aubin.

Cet espace composé de moyens techniques et humains colocalisés, vise les objectifs suivants :

- assurer l'accueil inconditionnel des

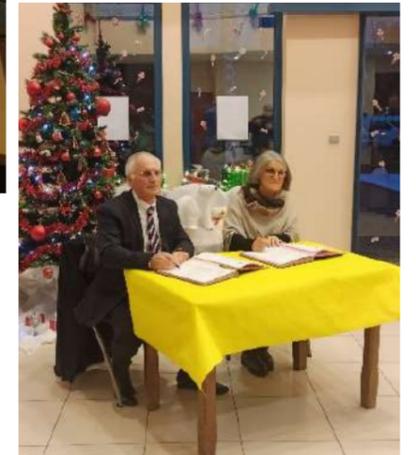
usagers en relation avec un ensemble de prestataires de services publics

- assurer l'orientation des usagers vers les services publics aptes à répondre à leurs attentes

• mettre à disposition des usagers un poste informatique, un accès internet, une imprimante leur permettant d'effectuer un certain nombre de démarches en ligne en lien avec les partenaires du dispositif

- mettre à disposition des usagers une borne de visioconférence leur permettant d'entrer en contact « visiophonique » avec un certain nombre de partenaires

- accompagner, si nécessaire, les usagers dans leurs démarches tout en contribuant à leur inclusion numérique.



Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes et Laurence BELLAIS, vice-présidente du conseil départemental ont signé la convention le 29 novembre 2022

Les utilisateurs de cet ESP auront accès aux partenaires suivants : la Caisse d'Allocations familiales (CAF) ; la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ; le Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD) ; l'Agence Départementale d'Information Logement (ADIL) et la CARSAT.

LA FIBRE INTERNET SE DÉPLOIE

Une grande partie du territoire des Portes de Sologne est déjà raccordé. Pour connaître votre situation, rendez-vous sur le site internet www.lysseo.fr ; onglet « Test d'éligibilité ». Si votre habitation est représentée par un point vert, vous pouvez faire la demande de raccordement auprès de l'opérateur de votre choix (Orange, SFR, Free, Bouygues,...). Si le point est bleu ; encore un peu de patience...

Le raccordement jusqu'à votre habitation est totalement pris en charge s'il n'y a pas de difficulté particulière (fourreau écrasé, absence d'infrastructure existante pour passer la fibre,...).

Aussi, vous ne serez débité de votre nouveau forfait qu'à la mise en service de votre installation.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre commune pour toute question.





VERS UN DÉVELOPPEMENT DES SERVICES AUX FAMILLES

Le 13 décembre 2022, la Caisse d'allocations familiales du Loiret, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les communes du territoire ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cette démarche constitue un partenariat politique pluriannuel entre la caisse d'Allocations familiales du Loiret et les collectivités. Elle vise à maintenir, optimiser et développer les services proposés aux familles du territoire. Cette initiative répond à la volonté des acteurs locaux de renforcer leur coopération et l'efficacité de services rendus aux familles en faisant jouer pleinement les complémentarités entre les institutions dans différents domaines.

L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble du bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale.

LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE RENOUELLÉE POUR 2023-2026

Un Comité de pilotage s'est tenu en septembre 2022, afin de présenter les nouveaux axes de travail du Relais Petite Enfance à la CAF ainsi qu'aux élus et partenaires divers, pour les 3 ans à venir.

Ainsi, en s'inscrivant dans la mission « promotion renforcée de l'accueil individuel » le Relais Petite Enfance des Portes de Sologne va proposer des actions afin de faire connaître et valoriser le métier d'assistant maternel, de pouvoir le rendre attractif et d'améliorer la qualité d'accueil. Le tout, en vue de répondre à une demande en hausse, concernant l'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Si vous souhaitez avoir davantage d'informations concernant le renouvellement de projet de fonctionnement 2023/2026, le Relais Petite Enfance sera ravi d'échanger avec vous.

LA MÉDIATION PAR L'ANIMAL CONTINUE !

Débutés en octobre 2021, les ateliers de médiation par l'animal ont vu le jour dans le but de recréer du lien entre le Relais Petite Enfance et les assistants maternels, ainsi que les enfants qu'ils accueillent, suite aux confinements.

Adaptées pour les petits de 2.5 mois à 3 ans, les séances ont pour objectif de créer du lien avec l'animal, en permettant à chacun de prendre confiance avec bienveillance. Le Relais fait appel à Clémence Chapeau de l'association La Clé des Champs, qui anime ces ateliers depuis leur lancement. Durant ces temps, les enfants interagissent ainsi avec différents animaux comme les cochons d'inde, lapins, chien, chevaux, oies et poules, en intérieur et en extérieur.

Au vue de l'engouement de cette proposition depuis plus d'un an et demi, celle-ci est reconduite pour 2023, à raison d'un rendez-vous par mois

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Relais Petite Enfance au 06.20.02.68.64 ou au 07.87.91.22.29.



DEVENEZ ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) !

Vous avez le sens du relationnel ? Vous aimez le travail en autonomie ? Vous vous intéressez à l'enfance et souhaitez accompagner le plus petit dans ses apprentissages ? Installez-vous aux portes de la Sologne ! Le Relais Petite Enfance vous informe et vous accompagne dans vos premières démarches liées à la profession d'assistant maternel.

Contacts : Axelle GUILLAUME au 06.20.02.68.64 et Sabrina MACHADO au 07.87.91.22.29 ou par mail à l'adresse suivante : relaispetiteenfance@ccportesdesologne.fr

UN POINT SUR...

LE CUBE, COMPLEXE AQUATIQUE

Les horaires et les activités du CUBE ont pâti, en 2022, de la pénurie de maîtres-nageurs-sauveteurs mais progressivement l'équipe se reconstitue et permet de nouveau de proposer une offre d'accès plus attractive avec des horaires d'ouverture au public jusqu'à 20h00 et une réouverture le dimanche matin. L'accueil des classes et du collège restant toujours une priorité.

Le CUBE reconduira dans quelques semaines, une nouvelle session gratuite du dispositif « J'apprends à nager » en collaboration avec les enseignants pour que les élèves en difficulté d'apprentissage puissent se raccrocher au wagon de l'enseignement de la natation.

Plus d'informations sur www.lecube-lafertesaintaubin.fr ou au 02.38.25.15.05.



Lors du Cocorico Electro 2022, une pool party a été organisée et a accueilli 373 participants.



HALLE D'ARTISTES !

Une dizaine d'artistes des Portes de Sologne investissent la Halle aux grains de La Ferté Saint-Aubin, les 17 et 18 juin 2023.

Rendez-vous à ce **forum des artistes** et venez échanger avec eux sur leur travail dans une ambiance « atelier ».

EN ROUTE POUR LE MUSÉE !

Dans le cadre de la compétence « Culture », la Communauté de Communes des Portes de Sologne souhaite développer et de favoriser l'accès à l'art et son histoire pour les publics scolaires de son territoire.

Pour cela, l'intercommunalité a décidé d'assurer la prise en charge financière du coût de transport d'une classe par école et par an, pour emmener les élèves au Musée des Beaux-arts d'Orléans dont l'entrée est gratuite pour les scolaires. Ainsi, des jeunes élèves pourront découvrir ou redécouvrir la peinture et la sculpture à travers des visites adaptées à leurs âges et niveaux.



UN ÉTÉ CULTUREL ET LUDIQUE AVEC BAVAR[T]

Un projet de quête numérique à travers la Sologne est entrain de voir le jour. Il est porté par Yannick Pazzé, fertésien, fondateur de l'application mobile BavAR[t], le Pokemon Go de l'art et la culture.

Au lieu d'attraper des monstres japonais, il sera possible cet été de visualiser et capturer des œuvres numériques représentant l'histoire et le patrimoine de la sologne. Dans toutes les villes solognotes, des parcours numériques seront déployés. Ils permettront de (re)decouvrir l'Histoire marquante de notre territoire, et de gagner des points échangeables contre des bons culturels utilisables chez des acteurs culturels solognotes. En attendant le top départ, vous pouvez déjà commencer à capturer des œuvres numériques dans toutes les villes de France et d'outre-mer. Il suffit de s'équiper de son téléphone et de l'application BavAR[t] pour commencer l'aventure.

Les parcours et contenus numériques Sologne sont en cours de création. Si vous êtes un acteur culturel public ou privé et que vous souhaitez participer à l'initiative culturelle spéciale Sologne, n'hésitez pas à contacter Yannick à l'adresse suivante : welcome@bavart.io



UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR ENCORE PLUS DE PROJETS

« Les Portes de Sologne, ça vous branche ? » l'Office de Tourisme des Portes de Sologne affiche haut et fort son message aux touristes mais également aux locaux dès la page d'accueil de son site internet ! Après plusieurs mois de travail, un nouveau site internet a été lancé mi-février. Le souhait de l'Office de Tourisme ? Communiquer une image dynamique et moderne du territoire, le tout avec séduction !

LES INCONTOURNABLES

Une opportunité de mettre davantage en lumière les sites incontournables comme le Château de La Ferté Saint-Aubin, le Domaine du Ciran ou encore les espaces bien-être et les golfs de la destination. De véritables atouts pour séduire les touristes qui souhaitent séjourner aux Portes de Sologne.

C'est aussi l'occasion pour les habitants de la Région de (re)découvrir un territoire riche et authentique à deux pas de chez eux. Pour une journée ou un week-end, les Portes de Sologne offrent la possibilité de se ressourcer en pleine nature et vivre un moment de déconnexion.

LES COUPS DE COEUR

Vous retrouverez régulièrement des mises en avant de prestataires du territoire, véritable coup de cœur de l'équipe de l'Office de Tourisme. Lâchez prise et laissez-vous guider au fil des petits « trésors » du territoire : hébergements insolites, savoir-faire et patrimoine, et instant nature Des idées pour parfaire votre passage en Sologne.

LES GROUPES

Pour valoriser les sites et attirer les groupes, l'Office de Tourisme propose depuis 2022, des journées découverte et un séjour « clé en main » pour des

organismes tels que les Comités d'Entreprises, les CCAS, les associations...

EN BREF

Que vous soyez en famille, entre amis ou en solo, vous trouverez votre bonheur à coup sûr !

Envolez-vous avec les ballons de Loire, déhanchez-vous en rythme lors du Cocorico Electro, prélasser-vous dans un centre de bien-être, délectez-vous avec les délicieux mets de nos restaurateurs et reposez-vous dans l'un de nos hébergements

Rendez-vous sans plus attendre sur www.tourisme-portesdesologne.fr

UN PLAN DE COMMUNICATION POUR CONTINUER À SE DÉVELOPPER !

L'année 2023 s'annonce encore riche en projets. Pour continuer à dynamiser les Portes de Sologne, l'Office de Tourisme lance un plan de communication en région Parisienne dans le but d'attirer une nouvelle clientèle touristique. En parallèle, différentes actions seront mises en place dans la métropole Orléanaise pour consolider notre clientèle régionale notamment lors du Festival de Loire.

ET LA RANDO ?

Avec plus de 240 kilomètres de chemins de randonnées, les Portes de Sologne vous offrent une expérience nature unique. Découvrez la beauté de la Sologne et des richesses locales à travers les 17 boucles de randonnée balisées, que vous pourrez pratiquer à pied, à vélo ou à cheval.

Retrouvez tous les itinéraires dans la partie « Nature et Loisirs » du site internet : www.tourisme-portesdesologne.fr

Réouverture de l'Office de Tourisme au public à partir du **4 avril 2023**.

Du mardi au samedi :
9h30 - 13h00 /
14h30 - 18h00



TRIBUNE LIBRE DU GROUPE D'OPPOSITION COMMUNAUTAIRE

Pour une communauté de communes écologique !

La question environnementale a été présentée par le Président de la Communauté de Communes comme prioritaire, avec comme mesure phare l'installation de bornes de recharge électriques pour voitures. Pour notre groupe, ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Nous ne pouvons également pas nous satisfaire de voir des groupes privés porter seuls des projets de parcs photovoltaïques sur nos territoires et par là-même priver notre collectivité des ressources liées à la vente de

l'électricité, alors même que les coûts énergétiques d'exploitation du Cube s'envolent.

Outre le sujet de la production d'énergie, d'autres dispositifs environnementaux d'importance doivent avancer : la gestion commune de l'eau et de l'assainissement, le développement des mobilités douces et partagées (l'intercommunalité ayant pris la compétence Mobilités), le traitement des déchets (avec une ressourcerie par exemple), etc.

Groupe des élus de Gauche
de la Communauté de Communes des Portes de Sologne
Gabrielle Brémond et Jean-Frédéric Ouvry
unevillepourtous@yahoo.fr





NOUVEAU

bornes de recharge

**pour véhicules
électriques**

dans votre commune !

dès le printemps 2023

.....



Portes de Sologne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plus d'informations sur : www.ccportesdesologne.fr